

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date d'impression: 19.01.2017

Code du produit: 003.04.139

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Autres désignations commerciales

BO MV76V02 / 003.04.139, 20 g

BO MV76V10 / 003.04.143, 100 g

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

adhésifs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Lieferant des Produktes**

Société:	BOHLE AG	
Rue:	Dieselstr. 10	
Lieu:	D-42781 Haan	
Téléphone:	+49 2129 5568-0	Téléfax: +49 2129 5568-282
e-mail:	info@bohle.de	
Interlocuteur:	Klaus Nehren	Téléphone: +49 2129 5568-276
e-mail:	MSDS@bohle.de	
Internet:	www.bohle-group.com	
Service responsable:	Chemie	

Händler des Produktes

Société:	Häfele Schweiz AG
Rue:	Dammstrasse 29
Lieu:	CH-8280 Kreuzlingen
e-mail (Interlocuteur):	info@haefele.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence:Tox Info Suisse, 145
+41 44 251 51 51 (24 Std / 24 Std), www.tox.ch**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date d'impression: 19.01.2017

Code du produit: 003.04.139

Page 2 de 10

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate
 acide acrylique
 méthacrylate de 2-hydroxyéthyle
 Diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Résine(s) Méthacrylate/Acrylate.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date d'impression: 19.01.2017

Code du produit: 003.04.139

Page 3 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
5888-33-5	exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate			< 50%
	227-561-6			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H335 H400 H411			
-	urethane acrylate			<35%
	-		-	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
79-10-7	acide acrylique			< 25%
	201-177-9	607-061-00-8	01-2119452449-31	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H226 H302 H312 H332 H314 H400			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			< 10%
	212-782-2	607-124-00-X		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
75980-60-8	Diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine oxide			< 2%
	278-355-8	015-203-00-X		
	Repr. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 2, Aquatic Chronic 2; H361f H317 H401 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
 Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Irritation des voix respiratoires
 Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
 Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date d'impression: 19.01.2017

Code du produit: 003.04.139

Page 4 de 10

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée, Poudre d'extinction, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit des fumées irritantes. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Hydrocarbures, Oxydes nitriques (NO_x)

5.3. Conseils aux pompiers

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

Assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Assurer une ventilation adéquate.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Assurer une ventilation adéquate.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

Information supplémentaire

Éviter de: Radiations UV/rayonnement solaire

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver sous clé.

Température de stockage recommandée 5 - 25°C. Éviter une exposition directe au soleil.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date d'impression: 19.01.2017

Code du produit: 003.04.139

Page 5 de 10

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
79-10-7	Acide acrylique	10	30		VME 8 h	
		10	30		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection des yeux/du visage

lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile), VITON

Matériau déconseillé: Fibres naturelles (coton)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (NF EN 136/140)

Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques. Type de Filtre recommandé: A (P2)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Viscosité dynamique: 1500 mPa·s
(à 23 °C)

Teneur en solvant: 0%

9.2. Autres informations

n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Lumière / Radiations UV/rayonnement solaire

Agent oxydant, fortes

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date d'impression: 19.01.2017

Code du produit: 003.04.139

Page 6 de 10

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Chaleur, flammes et étincelles.

En cas d'une action de la lumière: Polymérisation

10.5. Matières incompatibles

Agent réducteur, fortes. Agent oxydant, fortes
des acides forts et des bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Hydrocarbures

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance			
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source
5888-33-5	exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate			
	par voie orale	DL50 4890 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	
79-10-7	acide acrylique			
	par voie orale	DL50 500 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 1100 mg/kg	Rat	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 11 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			
	par voie orale	DL50 5050 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	

Irritation et corrosivité

Provoque des graves brûlures.

Irritant pour les voies respiratoires.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. (méthacrylate de 2-hydroxyéthyle)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition par inhalation (exposition unique)

exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate: Catégorie 3

acide acrylique: Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date d'impression: 19.01.2017

Code du produit: 003.04.139

Page 7 de 10

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Substance				
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
5888-33-5	exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,704 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1,98 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les algues	NOEC 0,405 mg/l	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,092 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
79-10-7	acide acrylique				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 27 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,13 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 95 mg/l	48 h	Daphnia magna	
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 227 mg/l	96 h	Pimephales promelas	

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
5888-33-5	exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate			
	Décomposition avec: Eau	57%	28	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
79-10-7	acide acrylique	0,35
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47

Information supplémentaire

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code d'élimination des déchets-Produit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date d'impression: 19.01.2017

Code du produit: 003.04.139

Page 8 de 10

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Le déchet spécial

Code d'élimination de déchet-Résidus

080409 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Le déchet spécial

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés


150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou de déchets spéciaux et emballages contaminés par des substances dangereuses ou des déchets spéciaux
Le déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN 1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide acrylique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
 Étiquettes: 8



Code de classement: C9
 Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Catégorie de transport: 3
 N° danger: 80
 Code de restriction concernant les tunnels: E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Dispositions spéciales: 274
 E1
 3

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide acrylique)
 Marine pollutant (exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate, acide acrylique)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date d'impression: 19.01.2017

Code du produit: 003.04.139

Page 9 de 10

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8



Code de classement: C9
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 5 L

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Dispositions spéciales: 274
E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Acrylic Acid)
Marine pollutant (exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]hept-2-yl acrylate, Acrylic Acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 223, 274
Quantité limitée (LQ): 5 L
EmS: F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

Dispositions spéciales: 223, 274, 944
E1

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1760

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Acrylic Acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Colle UV VERIFIX MV 760 VIS

Date d'impression: 19.01.2017

Code du produit: 003.04.139

Page 10 de 10

Autres informations utiles (Transport aérien)

E1

Y818

Dispositions spéciales: A3

Y841

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

oui

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H401	Toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)